

ACTIVITÉ 17**LE SOUTIEN DES ACTEURS****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 17.1****ORGANISER LA FORMATION DES ACTEURS SCOLAIRES.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LE CONTENU DES ACTIVITÉS DE FORMATION À L'INTENTION DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.**

La formation à offrir à l'étape de mise au point du projet d'alternance travail-études s'adresse au personnel de l'établissement d'enseignement directement impliqué dans les activités liées à ce projet, dont le personnel enseignant.

Cette formation peut s'adresser au personnel affecté à l'organisation et à l'encadrement des séquences en entreprise ainsi qu'au personnel enseignant. Elle sera adaptée à la formule d'organisation de l'alternance travail-études adoptée par l'établissement.

Elle pourra traiter, entre autres, des thèmes suivants :

- la planification des enseignements et l'intégration des apprentissages;
- les processus pédagogiques et organisationnels du projet d'alternance travail-études;
- les processus administratifs de ce projet;
- la mise au point de l'instrumentation pédagogique et organisationnelle.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 17.2**ORGANISER LA FORMATION DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LE CONTENU DE LA FORMATION À L'INTENTION DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE.**

À cette étape de mise au point du projet d'alternance travail-études, une formation à l'intention des acteurs des entreprises, en particulier les superviseurs, peut être proposée à ceux et celles qui décident de s'engager dans un projet d'alternance travail-études et d'accueillir des élèves.